Édité le : 24/06/2021 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

LINGE FRAIS SCP

1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

LINGE FRAIS SCP 0621

U.F.I.: CMQF-Y1NG-N00Q-N4EH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. Réservé à un usage professionnel.

N'est pas destiné à l'usage personnel sous cette forme ou cette concentration.

Produits destinés au parfumage des produits cosmétiques et techniques (usage industriel uniquement). Pour de plus amples informations, se référer à la fiche technique du produit.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

SAS HELANIE L'INSTANT-BOUGIES 35 Avenue du Danemark 82000 MONTAUBAN

Phone: +33 (0)5 63 02 79 99 E-Mail: contact@linstant-bougies.com

https://linstant-bougies.com/

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence (à utiliser par le médecin traitant) : Centre antipoison et de toxicovigilance de Nancy : +33 (0) 3 83 22 50 50

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS:

(LØgislationCLP)

Eye Irrit. 2 LØsions oculaires graves/irritation oculaire 2

Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - toxicitØ chronique 2

Skin Sens. 1 Sensibilisation cutan@e 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanØe.

H319 - Provoque une søvere irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entra ne des effets nØfastes long terme.

EUH208 - Contient methyl cedryl ketone (vertofix coeur), 2-(phenylmethylidene)octanal (alpha-hexyl cinnamaldehyde), benzyl

2-hydroxybenzoate (benzyl salicylate), (4-tert-butylcyclohexyl) acetate (vertenex), 8-beta-H-cedran-8-ol acetate (cedryl acetate),

3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (citronellol), chromen-2-one (coumarin), 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (vertocitral),

2-methoxy-4-prop-2-enylphenol (eugenol), hexyl 2-hydroxybenzoate (hexyl salicylate), 7-hydroxy-3,7-dimethyloctanal

(hydroxycitronellal), 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol (linalool), 1,2-dimethoxy-4-prop-1-enylbenzene (methyl isoeugenol), (2Z)-3,7-dimethylocta-2.6-dien-1-ol (nerol), (E)-1-(2.6.6-trimethyl-1-cyclohex-3-enyl)but-2-en-1-one (delta-damascone), undec-10-enal (aldehyde C-11 undecylenic).

2,6-dien-1-ol (nerol), (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohex-3-enyl)but-2-en-1-one (delta-damascone), undec-10-enal (aldehyde C-11 undecylenic). Peut produire une r\(\varphi\)action allergique

2.2. Éléments d'étiquetage

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

Classification GHS:

(LØgislationCLP)





Mention d'avertissement : ATTENTION

Eye Irrit. 2 LØsions oculaires graves/irritation oculaire 2 Aquatic Chronic 2 Dangers pour le milieu aquatique - toxicitØ chronique 2 Skin Sens. 1 Sensibilisation cutanØe 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanØe.

H319 - Provoque une sØvŁre irritation des yeux.

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entra ne des effets nØfastes long terme.

P261 - viter de respirer les poussi\u00e4res/fum\u00t0es/gaz/brouillards/vapeurs/a\u00dfrosols.

P264 - Se laver soigneusement apr\(\) s manipulation.

P272 - Les vŒtements de travail contaminØs ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - viter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection/des vŒtements de protection/un Øquipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment l'eau/

EUH208 - Contient methyl cedryl ketone (vertofix coeur), 2-(phenylmethylidene)octanal (alpha-hexyl cinnamaldehyde), benzyl 2-hydroxybenzoate (benzyl salicylate), (4-tert-butylcyclohexyl) acetate (vertenex), 8-beta-H-cedran-8-ol acetate (cedryl acetate), 3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (citronellol), chromen-2-one (coumarin), 2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (vertocitral), 2-methoxy-4-prop-2-enylphenol (eugenol), hexyl 2-hydroxybenzoate (hexyl salicylate), 7-hydroxy-3,7-dimethyloctanal (hydroxycitronellal), 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol (linalool), 1,2-dimethoxy-4-prop-1-enylbenzene (methyl isoeugenol), (2Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol (nerol), (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohex-3-enyl)but-2-en-1-one (delta-damascone), undec-10-enal (aldehyde C-11 undecylenic). Peut produire une rØaction allergique

2.3. Autres dangers

Contient 2-phenylethanol (phenethyl alcohol), (2,2,2-trichloro-1-phenylethyl) acetate (rosacetol), 4-methyl-2-(2-methylpropyl)oxan-4-ol (florol), 7-hydroxy-3,7-dimethyloctanal (hydroxycitronellal), 3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (citronellol), 1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohex-2-enyl)pent-1-en-3-one (methyl ionone gamma), 2-methoxy-4-prop-2-enylphenol (eugenol), 3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol (linalool)

Non applicable

3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Liste des composants à signaler :

3.2. Mélanges

Matière C.A.S EINECS Symbole de danger Pourcentag	e %	
---	-----	--

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcy clopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide) (No REACH : 01-2119488227-29-0000)	1222-05-5	214-946-9	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1 H410	[10-15]
(cis-2-tert-butylcyclohexyl) acetate (verdox) (No REACH : 01-2119970713-33-XXXX)	20298-69-5	243-718-1	Aquatic Chronic 2 - H411	[5-10]
2-phenylethanol (phenethyl alcohol) (No REACH: 01-2119963921-31-XXXX)	60-12-8	200-456-2	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2 - H302, H319	[5-10]
hexyl 2-hydroxybenzoate (hexyl salicylate) (No REACH: 01-2119638275-36-0000)	6259-76-3	228-408-6	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1B - H317, H410	[5-10]
(2,2,2-trichloro-1-phenylethyl) acetate (rosacetol) (No REACH : 01-2119929625-31-XXXX)	90-17-5	201-972-0	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2 - H315, H319, H412	[0-5]
(2Z)-3,7-dimethylocta-2,6-dien-1-ol (nerol) (No REACH : 01-2119983244-33-XXXX)	106-25-2	203-378-7	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H315, H317, H319	[0-5]
(4-tert-butylcyclohexyl) acetate (vertenex) (No REACH: 01-2119976286-24-XXXX)	32210-23-4	250-954-9	Skin Sens. 1B - H317	[0-5]
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohex-3-enyl)but-2-e n-1-one (delta-damascone) (No REACH : 01-2119535122-53-0000)	57378-68-4	275-156-8	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1A - H302, H315, H317, H319, H410	[0-5]
(E)-4-methyldec-3-en-5-ol (undecavertol) (No REACH: 01-2119983528-21-XXXX)	81782-77-6	279-815-0	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2 H400, H411	[0-5]
1,2-dimethoxy-4-prop-1-enylbenzene (methyl isoeugenol)	93-16-3	202-224-6	Skin Sens. 1B - H317	[0-5]
1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohex-2-enyl)pent-1-en-3 -one (methyl ionone gamma) (No REACH: 01-2119471851-35-XXXX)	1335-46-2	215-635-0	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2 - H315, H319, H411	[0-5]
2,4-dimethylcyclohex-3-ene-1-carbaldehyde (vertocitral) (No REACH : Exempté (<1T/an))	68039-49-6	268-264-1	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H315, H317, H319, H411	[0-5]
2-(phenylmethylidene)octanal cinnamaldehyde) (No REACH : 01-2119533092-50-XXXX)	101-86-0	202-983-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2, Skin Sens. 1B - H317, H400, H411	[0-5]
2-methoxy-4-prop-2-enylphenol (eugenol) (No REACH: 01-2119971802-33-XXXX)	97-53-0	202-589-1	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H317, H319	[0-5]
3,7-dimethyloct-6-en-1-ol (citronellol) (No REACH: 01-2119453995-23-XXXX)	106-22-9	203-375-0	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H315, H317, H319	[0-5]
3,7-dimethylocta-1,6-dien-3-ol (linalool) (No REACH : 01-2119474016-42-XXXX)	78-70-6	201-134-4	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1B H315, H317, H319	[0-5]
3a,4,5,6,7,7a-hexahydro-1H-4,7- methanoinden1-yl propanoate (cyclaprop) (No REACH: 01-2119969447-21-XXXX)	68912-13-0	272-805-7	Aquatic Chronic 2 - H411	[0-5]
4-methyl-2-(2-methylpropyl)oxan-4-ol (florol) (No REACH: 01-0000015458-64-XXXX)	63500-71-0	405-040-6	Eye Irrit. 2 - H319	[0-5]
7-hydroxy-3,7-dimethyloctanal (hydroxycitronellal) (No REACH : 01-2119973482-31-XXXX)	107-75-5	203-518-7	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B - H317, H319	[0-5]
8-beta-H-cedran-8-ol acetate (cedryl acetate) (No REACH : 01-2120739845-42-0000)	77-54-3	201-036-1	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1B - H317, H410	[0-5]
benzyl 2-hydroxybenzoate (benzyl salicylate) (No REACH : 01-2119969442-31-XXXX)	118-58-1	204-262-9	Eye Irrit. 2, Aquatic Chronic 3, Skin Sens. 1B - H317, H319, H412	[0-5]
benzyl acetate (No REACH : 01- 2119638272-42-XXXX)	140-11-4	205-399-7	Aquatic Chronic 3 - H412	[0-5]

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

chromen-2-one (coumarin) (No REACH : 01-2119943756-26-XXXX)	91-64-5	202-086-7	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1B - H302, H317	[0-5]
methyl cedryl ketone (vertofix coeur) (No REACH: 01-2119969651-28-XXXX)	32388-55-9	251-020-3	Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1, Skin Sens. 1B - H317, H410	[0-5]
prop-2-enyl 2-(3-methylbutoxy)acetate (allyl amyl glycolate) (No REACH : 01-2120795456-39-0000)	67634-00-8	266-803-5	Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2 - H302, H315, H319, H330	[0-5]
undec-10-enal (aldehyde C-11 undecylenic) (No REACH : 01-2119980959-11-0000)	112-45-8	203-973-1	Aquatic Chronic 3, Skin Sens. 1B H317, H412	[0-5]

COMPOSITION : Mélange de matiéres premières aromatiques.

4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. Informations générales:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer les instructions d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

4.1.2. Après inhalation:

Transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos.

4.1.3. Après contact avec la peau:

Laver immédiatement àl'eau et au savon. En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4.1.4. Après contact avec les yeux:

Après contact avec les yeux, laver à l'eau en maintenant les paupières ouvertes pour une durée suffisamment longue, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste.

4.1.5. Après ingestion:

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin.

4.1.6. Autoprotection du secouriste:

Secouriste: faire attention à se protéger!

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Tenir

compte des phrases de risques et de sécurité.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique: premier secours, traitement des symptômes. Commentaires pour le médecin: traiter symptômatiquement.

5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone (CO2), mousse, eau pulvérisée, poudre d'extinction sèche.

Méthodes d'extinction inappropriées: jet d'eau puissant.

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Classe d'inflammabilité : le produit n'est pas inflammable.

Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients menacés. En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former.

Ne pas les inhaler.

Prévention : ne pas fumer. Pas de flamme nue.

Produits de combustion dangereux: les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: - dioxyde de carbone - monoxyde de carbone.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas jeter dans les égouts ou les eaux de surface.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection pour les pompiers: porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes:

Utiliser un équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence:

Mettre les personnes en sécurité. Isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Aérer les espaces fermés avant d'entrer. Utiliser un équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Assurez-vous que les déversements peuvent être contenus, par exemple dans des puisards palette ou des zones de rétention. Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface ou les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (par exemple sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Eliminer comme déchet spécial conformément aux réglementations locales et nationales.

6.3.1. Pour le confinement:

Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination.

6.3.2. Pour le nettoyage:

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

Nettoyer les objets et zones contaminés en soigneusement les réglementations observant environnementales.

6.3.3. Autre information:

Aucune.

6.4. Référence à d'autres sections

Equipement de protection individuelle: voir la rubrique 8.

7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection:

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Manipuler et ouvrir le récipient avec soin. Toujours fermer hermétiquement les récipients après l'élimination du produit. Porter des vêtements de protection (voir rubrique 8).

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières:

Pendant le remplissage, la mesure et l'échantillonnage devrait être utilisé si possible: un revêtement de sol résistant aux éclaboussures. Utiliser uniquement des lignes de remplissage semi-automatiques et majoritairement fermées.

Mesures de protection de l'environnement:

Les puits et les égouts doivent être protégés contre la pénétration du produit. Voir la rubrique 8.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène au travail:

Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Installer une douche oculaire et indiquer clairement son emplacement. Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, renifler. Retirer immédiatement les vêtements contaminés ou souillés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage: Conserver à la température ambiante.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir des zones de rétention, par exemple un plancher sans écoulement.

Le sol doit être étanche, sans joints et non absorbant. Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage: Protéger les récipients contre les dommages.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations: respecter les instructions d'utilisation.

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Des examens de médecine préventive du travail sont à effectuer.

8.1. Paramètres de contrôle Pas

de données à ce jour.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés:

Eviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Eviter le contact avec les aliments et les boissons.

8.2.2. Mesures de protection individuelle:

- -Protection des mains : porter des gants.
- -Protection des yeux : porter des lunettes de protection.
- -Protection respiratoire : en cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Ingestion : ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Respecter les consignes indiquées au § 2.2.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement:

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures visant à prévenir l'exposition liée à la substance/au mélange: pas de mesures spécifiques.

Mesures d'instruction visant à prévenir l'exposition: pas de mesures spécifiques.

Mesures organisationnelles visant à prévenir l'exposition: pas de mesures spécifiques. Mesures techniques visant à prévenir l'exposition: pas de mesures spécifiques.





9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique (@ 20 C - 1 atm.): Liquide

Couleur : Jaune p le jaune clair

Odeur : CaractØristique

Point Øclair: >80

DensitØ (@ 20 C - 1 atm.) : **[0.977 ; 1.007]**Indice de rØfraction (@ 20 C) : **[1.471 ; 1.501]**

Conditions de stockage : 12 mois faible temp@rature entre 15 C et 20 C dans un r@cipient

fermØ hermØtiquement et l'abri de la lumiŁre.

9.2. Autres informations

Non applicable

10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

Aucune donnée d'essai spécifique disponible relative à la réactivité de ce produit ou de ses ingrédients.

10.2. Stabilité chimique

La substance est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse lorsqu'il est manipulé et stocké conformément aux dispositions. Eviter le contact avec les acides, les bases et les agents oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Eviter les températures au-dessus ou au moins 5°C en-dessous du point d'éclair pour tout liquide inflammable.

Ne pas chauffer les récipients fermés.

Eviter le contact avec des agents oxydants. Sources directes de chaleur.

10.5. Matières incompatibles Acides

- Bases - Agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Produits de décomposition dangereux : pas de produits de décomposition dangereux connus. Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les utilisations prévues.

11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Information toxicologique: pas de données à ce jour.

Information sur la toxicité aigüe :

Orale

Matière non classée

Inhalation

Non déterminée

Cutanée

Matière non classée

12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux superficielles ou les égouts.

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

12.2. Persistance et dégradabilité Pas

de données à ce jour.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Pas

de données à ce jour.

12.4. Mobilité dans le sol Pas

de données à ce jour.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas

de données à ce jour.

12.6. Autres effets néfastes Pas

de données à ce jour.

13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Disposition relative au produit/à l'emballage:

Liste des codes/désignations de déchets proposés conformément au CED.

Les déchets doivent être éliminés conformément à la réglementation locale. Les codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en concertation avec les autorités d'élimination des déchets.

13.1.2 Traitement des déchets - information pertinente:

Ils peuvent être incinérés avec les ordures ménagères en conformité avec les règlements techniques applicables après consultation des sociétés de gestion d'élimination des déchets agréées et des autorités en charge.

13.1.3 Evacuation des eaux usées - information pertinente:

Le rejet dans l'environnement ou le réseau d'égouts est interdit. Elles doivent être traitées comme des déchets dangereux.

13.1.4 Autres recommandations d'élimination:

Manipuler les emballages contaminés de la même manière que la substance elle-même.

14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR:





IMDG:

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021





IATA:





Le transport peut avoir lieu conformément aux réglementations nationales ou au transport terrestre (ADR/RID), transport maritime (IMDG) ou transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR). Les articles 14.1 à 14.5 s'appliquent à tous. La substance n'est pas transportée par voie fluviale, l'information en ce qui concerne l'ADN n'est donc pas pertinente.

En cas de fuite accidentelle ou d'incendie durant le transport, se référer aux instructions données aux points 5, 6, 7 et 8 ci-dessus.

14.1. Numéro ONU

ADR: 3082 (Code tunnel:(E))

IMDG:3082 IATA

:3082

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide)), 9, III 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide)), 9, III 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide)), 9, III

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR: MATI RE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide))

IMDG:MATI RE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide))

IATA:MATI RE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexamethylcyclopenta(g)-2-benzopyran (galaxolide))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR: 9 IMDG:9 IATA:9

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III IMDG:III IATA :III

14.5. Dangers pour l'environnement

IMDG : matiŁre de type polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NON CONCERNE

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

NON CONCERNE

Édité le : 24/06/2021 Révision: 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Règlements de l'UE:

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement. l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) nº 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission.

RÈGLEMENT (CE) N° 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

Autre législation de l'UE:

DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases H citées en point 3 :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes:

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure.

ADR: european Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road.

CAS: Chemical Abstracts Service.

CE: Commission Européenne.

CED: Catalogue Européen des Déchets.

CEE: Communauté Economique Européenne.

CLP: Classification, Labelling, Packaging.

EINECS: European INventory of Existing Commercial chemical Substances.

GHS: Global Harmonized System.

IATA-DGR: International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations.

IBC: International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in

ICAO-TI: International Civil Aviation Organization - Technical Instructions.

Édité le : 24/06/2021 LINGE FRAIS SCP 0621 Révision : 001NEW-1-CLP du 28/05/2021

IMDG: International Maritime Dangerous Goods.

MARPOL: MARine POLlution.

ONU: Organisation des Nations Unies. PBT: Persistent, Bioaccumulative, Toxic.

REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of CHemicals.

RID: Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

UE: Union Européenne. vPvB: very Persistent,

very Bioaccumulative.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné au moment de l'émission de cette fiche.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à un usage autre que celui pour lequel il a été conçu.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à une relation juridique contractuelle.

.~~~~~~~~~~~~~~~